

Paris, le 6 mars 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse

Impulsé par Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, un nouveau décret paru le 4 mars 2025 vient modifier le fonctionnement du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) avec deux objectifs principaux : revaloriser la place et la parole des jeunes dans cette instance et garantir une plus grande agilité dans les travaux du COJ.

Créé en 2016, le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), contribue à la coordination et à l'évaluation des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'insertion des jeunes et à l'éducation populaire.

Le COJ est le cadre d'un dialogue renouvelé avec les organisations de jeunes et de jeunesse. Organisé en collèges, il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux autour de la jeunesse, de l'insertion des jeunes et de l'éducation populaire.

Le décret du 4 mars 2025 permet de doubler le nombre de jeunes siégeant au COJ. Les membres du COJ ayant moins de 30 ans représentent désormais 50% des votants du COJ, contre 20% auparavant.

En passant de 21 membres à 45 membres, le collège des jeunes intègre désormais plus d'associations de jeunes permettant d'assurer **une meilleure représentativité de la jeunesse** (jeunes en situation de handicap, jeunes issus de la ruralité, jeunes ultramarins, jeunes issus de QPV, lycéens, Aide sociale à l'enfance, etc.). Les initiatives portées par des associations de jeunes et qui sont au cœur des préoccupations de ces derniers sont également intégrés au COJ (transition écologique, solidarité étudiante, égalité des chances, citoyenneté européenne, etc.). Cette plus grande diversité permet de **mieux représenter la jeunesse dans sa diversité.**

Cette évolution se fait tout en réduisant de 16 le nombre total de votants du COJ, qui sont bénévoles.

Au-delà de ce rajeunissement, ce décret vient renforcer le dynamisme de l'instance. La suppression de l'affectation des membres du COJ à une seule commission permet à l'ensemble des membres de s'investir sur l'ensemble des sujets portés par le COJ.

De même, le nombre de représentants des conseils régionaux de jeunes passe de 2 à 12, soit 6 fois plus, témoignant de la volonté du Gouvernement de construire les politiques de jeunesse avec les jeunes depuis le niveau territorial.

Enfin, des réflexions seront engagées pour impliquer plus largement l'ensemble des jeunes dans les travaux du COJ afin de prendre en compte leur voix dans la construction des politiques publiques. Ces modifications de fonctionnement visent à faire du COJ une instance de référence capable de réaliser des recommandations pragmatiques et concrètes, avec et pour les jeunes.

« Je me réjouis de cette réforme du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse qui permet de donner encore plus d'efficacité à cette instance et de mieux prendre en compte la voix des jeunes. En doublant le nombre des moins de 30 ans au sein du COJ, nous revalorisons leur place dans cette instance. L'intégration de nouvelles associations permet également de mieux représenter la jeunesse dans sa diversité. La co-construction avec les jeunes est essentielle. Je souhaite mettre cette méthode en application dès à présent, en confiant au COJ deux missions : une première sur le dialogue structuré avec la jeunesse et une deuxième sur l'information des jeunes, porte d'entrée vers l'accès aux droits des jeunes. » **Marie BARSACQ, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative**

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

01 55 55 92 25 – 06 77 37 44 37